

1. Identification

Identificateur de produit	Presaturated wipes containing 9% Isopropyl alcohol, 91% water
Autres moyens d'identification	
Numéro de la FDS	0991SCFL
Code du produit	PSPN0010
Usage recommandé	Lingettes nettoyantes présaturées.
Restrictions d'utilisation	Utilisations autres que l'utilisation recommandée.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Nom de la société	Contec, Inc.
Adresse	525 Locust Grove Spartanburg, SC 29303 États-Unis
Téléphone	1-864-503-8333
E-mail	SDS@contecinc.com
Numéro de téléphone d'urgence	Appeler CHEMTREC jour et nuit États-Unis/Canada : 1.800.424.9300 Mexique: 1.800.681.9531 Hors États-Unis/Canada : +1.703.527.3887

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 3
Dangers pour la santé	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	Liquide et vapeur inflammables.
Conseil de prudence	
Prévention	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.
Stockage	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Renseignements supplémentaires	Bien que le produit dans son ensemble soit en format solide, le produit ne répond pas à la définition OSHA HCS d'un solide inflammable selon l'annexe B à 1910.1200 - Critères de danger physique, sections B.7.1 et B.7.2 ou au Règlement sur les produits dangereux du Canada, sous-partie 7 .
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Propan-2-ol		67-63-0	9

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique. Les composants non répertoriés sont soit non-dangereux ou inférieurs aux limites à déclarer.

4. Premiers soins

Inhalation	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Sans objet compte tenu de la forme du produit. En cas d'ingestion: Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Peut brûler avec une flamme invisible. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Composés organiques.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Solide contenant un liquide inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
--	---

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Éviter le rejet dans l'environnement.

La solution de solvant liquide est miscible à l'eau. Les déversements sont très peu probables, car le tissu de la lingette a absorbé la solution de solvant liquide. En cas de déversement, contenir avec un absorbant inerte. Recueillir les lingettes avec un outil anti-étincelles et absorber ou essuyer tout liquide résiduel. Mettre le matériel dans un récipient approprié.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

ATTENTION! Les lingettes usagées peuvent prendre feu si elles ne sont pas correctement jetées ou stockées à proximité de sources d'inflammation. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Se laver soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Maintenir les récipient fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Limites d'exposition professionnelle****États-Unis. Limites d'exposition en milieu de travail (LEMT) selon l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta. (Code de santé et de sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2, tel que modifié)

Composants	Type	Valeur
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	984 mg/m ³
		400 ppm
	TWA	492 mg/m ³ 200 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique: (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et la sécurité au travail 296/97, et ses modifications)

Composants	Type	Valeur
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), tel que modifié

Composants	Type	Valeur
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT du Nouveau-Brunswick : limites d'exposition en milieu de travail (LEMT) fondées sur les publications de l'ACGIH de 1991 et 1997 concernant les LEMT et les IEB (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Type	Valeur
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	STEL	1230 mg/m3
		500 ppm
	TWA	985 mg/m3
		400 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	15 minutes	400 ppm
	8 heures	200 ppm

Valeurs biologiques limites**Indices d'exposition biologique (IEB) selon l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition Suivre les procédures standard de surveillance.

Contrôles d'ingénierie appropriés Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les taux de renouvellement de l'air doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Non nécessaire dans des conditions normales.

Protection de la peau
Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Prenez connaissance des informations communiquées par le fabricant concernant la perméabilité et les délais de rupture, et les conditions particulières au lieu de travail (contrainte mécanique, temps de contact).
 Matériaux recommandés : Polyéthylène. Néoprène. Polyéthylène chloré (ou polyéthylène chlorosulfoné). Le caoutchouc naturel. Polychlorure de vinyle (PVC). Caoutchouc nitrile / Latex nitrile - NBR. Stratifié alcool vinylique d'éthyle ("EVAL").
 Matières non-appropriées: Alcool polyvinylique (PVA).

Autre Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Non nécessaire dans des conditions normales. Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme Z94.4 de l'ACNOR. Consulter les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide.
Forme	Lingettes saturées de liquide.
Couleur	Incolore. Clair.

Odeur	Alcoolique.
Seuil olfactif	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
Point de fusion et point de congélation	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition	87 - 89 °C (188.6 - 192.2 °F) (liquide)
Inflammabilité	Les lingettes brûleront dans un incendie. Liquide inflammable.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	2.0 % (liquide)
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	12.0 % (liquide)
Point d'éclair	44.4 °C (111.92 °F) (liquide)
Température d'auto-inflammation	425 °C (797 °F) ASTM E - 2155 /100% isopropyl alcohol (liquide)
Température de décomposition	La propriété chimique n'a pas été mesurée.
pH	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Viscosité cinématique	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Solubilité	
Solubilité (eau)	Soluble dans l'eau. (liquide)
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)	Non applicable aux mélanges.
Tension de vapeur	3.7 kPa (28 mm Hg) (20 °C (68 °F) (liquide))
Masse volumique et/ou densité relative	
Densité	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
Densité relative	0.985 (20 °C (68 °F) (liquide))
Densité de vapeur	> 1 (Air=1) (liquide)
Caractéristiques des particules	Non applicable. (Tissu avec substances intentionnellement libérées)
Autres informations	Le produit est fourni sous forme de lingettes imprégnées. Les propriétés physico-chimiques indiquées correspondent au liquide d'imprégnation et non au support solide.
Taux d'évaporation	> 1 (Acétate de butyle = 1) (liquide)
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Pourcentage de matières volatiles	100 % (IPA)
Viscosité	La propriété chimique n'a pas été mesurée. (liquide)
10. Stabilité et réactivité	
Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Aldéhydes. Matières organiques halogénées. Halogènes Acides forts. Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique ou la combustion peut produire: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Composés organiques.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Aucun risque lié à l'inhalation dans des conditions d'utilisation normales. Toutefois : Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Sans objet compte tenu de la forme du produit. Toutefois : L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Presaturated wipes containing 9% Isopropyl alcohol, 91% water (SCFL) (CAS Mélange)		
Aiguë		
Orale		
ATEmix		52330 mg/kg pc

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	12870 mg/kg
Inhalation		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	72.6 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	4710 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Cancérogènes selon l'ACGIH

Propan-2-ol (CAS 67-63-0) A4 Non classifiable comme cancérogène chez l'humain.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Propan-2-ol (CAS 67-63-0) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LMET pour le Nouveau-Brunswick: Catégorie de cancérogènes

Propan-2-ol (CAS 67-63-0) A4 : Non classable comme agent cancérogène pour l'humain

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Propan-2-ol (CAS 67-63-0) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
--------------------	---

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CL50	Daphnia magna	> 10000 mg/l, 24 heures
Poisson	CL50	Pimephales promelas	9640 mg/l, 96 heures
<i>Chronique</i>			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	> 100 mg/l, 21 Jours
	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnia magna	141 mg/l, 16 Jours
			30 mg/l, 21 Jours
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
Potentiel de bioaccumulation	Le potentiel de bioconcentration est faible (FBC).		
Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau			
Propan-2-ol (CAS 67-63-0)			0.05
Mobilité dans le sol	L'isopropanol est très mobile dans les sols.		
Autres effets nocifs	Le produit contient un composé organique volatil qui a un potentiel de création d'ozone photochimique.		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Les lingettes usagées doivent être éliminées dans un récipient fermé. Éliminer les lingettes usagées avec les déchets secs en décharge.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Ne pas réutiliser les récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN1993
Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Isopropanol en solution)
Classe de danger relative au transport	
Classe	3
Danger subsidiaire	-

Groupe d'emballage	III
Dangers environnementaux	Non
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number	-
UN proper shipping name	IATA: Not permitted for transport.
Transport hazard class(es)	
Class	-
Subsidiary hazard	-
Packing group	-
Environmental hazards	No.
Special precautions for user	IATA classification is not relevant as the material is not transported by air.

IMDG

UN number	UN1993
UN proper shipping name	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Isopropanol Solution)
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary hazard	-
Packing group	III
Environmental hazards	
Marine pollutant	No
EmS	F-E, S-E
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Non déterminé(e).

II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe I

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe II

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe III

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe IV

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe V

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VI

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VII

Non réglementé.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances du Canada, Annexe VIII

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Non inscrit.

Convention de Rotterdam

Non inscrit.

Protocole de Kyoto

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Bâle

Non inscrit.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	20-Août-2026
Date de la révision	-
Version n°	01
Autres informations	Contact supplémentaire: Maclsaac & Associates 440 Gloucester Street, Suite 2111 Ottawa, Ontario, K1R 7T8 Canada +1 (613) 236-2250

Liste des abréviations

ACGIH : American Conference of Government Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).
CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).
CE50 : concentration produisant 50 % d'effet.
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer.
IATA : Association du transport aérien international.
Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
CL50 : concentration létale médiane.
DL50 : dose létale, 50 %.
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.
CSEO : Concentration sans effet observé.
STEL : Limite d'exposition à court terme.
TWA : Moyenne pondérée dans le temps.

Avis de non-responsabilité

Contec, Inc. ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.